



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 120496

## Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le fait qu'en France, un enfant sur cinq sort du système scolaire sans diplôme. Parmi eux, les plus représentés sont les enfants issus des milieux défavorisés ainsi que le confirme d'ailleurs un récent rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE). Il lui demande de bien vouloir lui exposer sa politique pour enrayer durablement ce phénomène.

## Texte de la réponse

Le respect de l'égalité des chances constitue un axe prioritaire de l'éducation nationale qui concerne l'orientation et l'insertion. Ainsi le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative s'attache à donner les mêmes chances à tous de se former et de s'orienter. Le parcours de découverte des métiers et des formations, généralisé à la rentrée 2009 à tous les élèves de collèges et de lycées de la cinquième à la terminale, vise à élargir le champ de l'horizon des possibles en s'appuyant sur un socle commun de connaissances et de compétences et à soutenir l'ambition scolaire. Il propose un accompagnement pour développer chez chacun la capacité à s'orienter. La lutte contre le décrochage scolaire et la diminution du nombre de jeunes qui sortent de l'école sans diplôme constituent aussi des priorités tant nationales qu'euro-péennes. Un dispositif interministériel se met en place dans les départements sous l'autorité des préfets : les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs. Elles se matérialisent par une coordination et une organisation renforcées des acteurs territoriaux afin de répondre aux besoins d'insertion de ces jeunes. Il s'agit d'améliorer la réactivité et l'efficacité de la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme, ainsi que la visibilité et la lisibilité du dispositif public de suivi pour les jeunes et leurs familles. Ce dispositif amène l'éducation nationale à mettre en place une stratégie articulant prévention et « raccrochage scolaire » dans un contexte interministériel. Elle vient compléter la mission générale d'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) qui veille sur les sorties sans diplôme, les risques de décrochage scolaire et propose la mise en place d'actions spécifiques visant à remobiliser et qualifier les jeunes sans solution de formation ou d'insertion professionnelle.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120496

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 octobre 2011, page 11245

**Réponse publiée le** : 27 décembre 2011, page 13687